

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée, le 12 novembre 2009

### **ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2009**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU les délibérations n°2008-5-4-1 et n°2008-5-4-2 du 11 décembre 2008 relatives au budget primitif 2009 et la délibération du 23 octobre 2009 concernant la décision modificative n°2 2009,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions d'un montant total de 81 400 € telles que figurant au tableau annexé au rapport,
- Décide de l'affectation par opération pour les programmes I 214 subventions d'investissement dans les maisons de retraite et I 224 subventions d'investissement pour les foyers pour adultes handicapés, conformément à la répartition figurant au tableau joint en annexe au rapport, étant précisé que les dépenses seront imputées au chapitre 204, natures 204178 et 2042, fonctions 53 et 52 pour les subventions.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions